

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DÉPARTEMENT AIN

des **DÉLIBÉRATIONS**--o0o-- du **CONSEIL MUNICIPAL**2024005 de la **COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 26 Février 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice:** 15**Présents :** 13**Votants :** 14**Date de la convocation**

16/02/2024

Date d'affichage

16/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six février à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Gilberto GRECO, Paul SAISSET, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Gérard FLEJOU

Absents excusés Alain MORGILLO

Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Christelle MORTEL

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance**Objet de la délibération :****MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
DE LA COLLECTIVITE au 01/01/2024**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT l'avancement de garde de l'agent administrative le 01/01/2024 à temps non complet, il y a lieu de modifier le tableau des emplois au 01 janvier 2024 d'adjoint administratif principale 2ème classe à 32H.

CONSIDERANT. L'avancement de garde de l'agent de maîtrise le 01/07/2024 à temps complet, il y a lieu de modifier le tableau des emplois au 01/01/2024 d'agent de maîtrise principal à 35h.

CONSIDERANT la radiation de Madame BESSEY d'adjoint technique principal 1ere classe à 27h, il y a lieu de fermer ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote pour : ~~14~~, Contre : ~~00~~, abstention ~~00~~

- PROPOSE d'ouvrir et de fermer les postes expliqués si dessus

- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1 janvier 2024.

- AUTORISE la Maire à signer toutes les pièces administratives et financières en rapport avec ce dossier.

La Maire,
Nathalie MICOLAS




TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2024

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Pourvu
Service Administratif			
Secrétaire de mairie	1	Rédacteur	0
Secrétaire comptabilité, RH	1	Adjoint administratif	1
Service Technique			
Ouvrier Polyvalent	3	Adjoint technique	3
Ouvrier Polyvalent	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0
Ouvrier polyvalent encadrant	1	Agent de maîtrise	0
Ouvrier polyvalent encadrant	1	Agent de maîtrise principal	1
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Ouvrier espaces verts	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (28H)	1
Chargée d'accueil	1	Adjoint administratif (32H)	0
Chargée d'accueil	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (32h)	1
Chargé de mission Tourisme- Culture-Patrimoine non titulaire	1	Attaché territorial contractuel CDI (28h)	1